

Image not found or type unknown



Pension alimentaire en cas de pacs

Par **Pouponnot Nicole**, le 17/11/2016 à 05:43

Bonjour,

Doit'on toujours payer la pension alimentaire si l'ex c'est Pacsé ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le 17/11/2016 à 06:34

Bonjour,

Oui.

Pour faire réduire, voire supprimer, la PA, il faut en faire la demande au JAF car seul le JAF a cette possibilité.